

EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC NOCTURNE

Coupure de l'éclairage public nocturne effective à partir du 25 mars 2024, (en fonction de l'avancement des travaux d'installation d'horloges astronomiques) pour l'ensemble de notre commune, sauf le long de la RD 48 et les quartiers la jouxtant.

La technologie est encore trop onéreuse pour couper l'électricité par lampadaire, c'est pourquoi certains quartiers seront toujours éclairés.

La coupure complète sera comprise entre minuit et 5h SAUF pour les rues ou hameaux suivants :

- Rue de Neuchâtel
- Une partie de la rue des seignes
- Rue Michel Hollard
- Rue des chenevières
- Rue de la combotte
- Rue du château
- Rue du clos Jeantot
- Une partie de la rue de Chinard
- Le hameau du Rondot
- Le hameau des Sarrazins
- Le hameau du Gardot
- Rue des creux
- Rue du Doubs
- Rue du pré Louvet

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter la mairie.

